



BAREME DES HONORAIRES au 1^{er} janvier 2021 (arrêté du 29/06/90)

<u>VENTES LOCAUX D'HABITATION</u>	<u>VENTES IMMEUBLES DE RAPPORT</u>
1300 € ajoutés de 5% sur le prix de vente, tva à 20% en sus, soit 1560 € ajouté de 6% ttc Avec un minimum de 4000 € ht, tva à 20% en sus, soit 4800 € ttc Avec un maximum de 12500 €ht, tva à 20% en sus, soit 15000 € ttc A la charge du vendeur, sauf convention contraire	5% ht sur le prix de vente, tva à 20% en sus, soit 6% ttc sur le prix de vente A la charge du vendeur, sauf convention contraire
<u>LOCATIONS D'HABITATION</u>	<u>LOCATIONS COMMERCIALES</u>
(Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail, état des lieux) 5.85 % du loyer annuel, tva à 20 % en sus à la charge du locataire, soit 7,02 % ttc 5.85 % du loyer annuel, tva à 20 % en sus à la charge du propriétaire, soit 7,02 % ttc <i>(sans pouvoir excéder le plafond légal en vigueur¹)</i>	8% ht du loyer triennal, tva à 20 % en sus, soit 9,6% ttc du loyer triennal
	<u>GESTION LOCATIVE</u>
	5,85 % ht, tva à 20 % en sus, soit 7,02 % ttc

FORFAIT LOCATION Studio, T1, T2

(Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail, état des lieux)

175 € HT, tva à 20 % en sus pour le locataire, soit 210 € TTC

175 € HT, tva à 20 % en sus pour le propriétaire sous mandat de gestion, soit 210 € TTC
(Sans pouvoir excéder le plafond légal en vigueur¹)

1 - Plafond légal au 01/06/16 : Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail : **8 €/m²**; État des lieux : **3 €/m²**